



Ministère de la santé et de la prévention
Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 19 avril 2023

fixant la composition de la commission de sélection pour l'accès par la voie du détachement au corps des attachés d'administration de l'État pour les ministères chargés des affaires sociales en faveur des fonctionnaires en situation de handicap au titre de l'année 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93,

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'avis de recrutement pour l'année 2023 relatif à l'accès par la voie du détachement au corps des attachés d'administration de l'Etat pour les ministères chargés des affaires sociales en faveur des fonctionnaires en situation de handicap,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

M. GASTOU Philippe	Attaché hors classe d'administration de l'Etat, chef de mission contractualisation au département allocation de ressources, recrutement et politique de rémunération à la Direction des ressources humaines, président ;
Mme ROCHE Chrystelee	Attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de bureau du droit de la fonction publique et de la déontologie à la Direction des affaires juridiques ;
M. LARTIGUE Thierry	Inspecteur du travail, référent handicap national des ministères sociaux au Département égalité professionnelle et diversité à la Direction des ressources humaines

Article 2

Ce recrutement est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 avril 2023,

Le ministre des solidarités et de la santé,
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour le ministre de la santé et de la prévention et par délégation :
Le chef du Département « Allocation des ressources, Recrutement et politique de rémunérations »



Olivier MORIETTE

Pour le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et par délégation :
Le chef du Département « Allocation des ressources, Recrutement et politique de rémunérations »



Olivier MORIETTE

Pour le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, et par délégation :
Le chef du Département « Allocation des ressources, Recrutement et politique de rémunérations »



Olivier MORIETTE